

## ARRETE MUNICIPAL N°2021-45

9 juillet 2021

### ARRETE DE CIRCULATION RUE DE METZ

Nous, Serge WOLLJUNG, Maire de la commune de Silly-sur-Nied

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

**VU** le code de la route, notamment son article R 411-8 ;

**VU** la demande de la Société Européenne d'Equipements SIMÖES (SEES) pour le compte de l'URM ;

**CONSIDERANT** que les travaux d'électricité auront lieu à compter du 19 juillet 2021 jusqu'au 30 juillet 2021 ;

**CONSIDERANT** que les conditions de circulation seront dégradées et qu'il y a lieu de protéger les usagers de la présence d'engins sur une partie de la chaussée ;

### ARRETONS

#### Article 1 :

Dans le cadre de la réalisation de travaux d'électricité rue de Metz, rue Principale et rue du Pré la Dame les routes seront rétrécies en demi-chaussée à compter du 19 juillet 2021 jusqu'à la fin des travaux.

#### Article 2 :

Les véhicules circulant à l'approche et sur la zone de travaux seront soumis, dans les deux sens, aux restrictions suivantes :

- Limitation de la vitesse à 30km/h
- Rétrécissement de la chaussée
- déviation
- Interdiction de dépasser
- Interdiction de stationner

#### Article 3 :

La signalisation, panneaux ou piquets mobiles, et toute mesure de sécurité, seront mises en place par le demandeur, pendant la période des travaux, en accord avec la commune.

#### Article 4 :

Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Silly-Sur-Nied, le 9 juillet 2021

  
  
Signature et cachet